

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° II-832

présenté par
M. Le Vigoureux

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	300 000	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	300 000
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	300 000	300 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'affecter une dotation de 300 000 euros en faveur du Grand accélérateur national d'ions lourds (GANIL) situé à Caen, afin de permettre le recrutement de 10 ETP supplémentaires (techniciens et assistants ingénieur).

Le GANIL, classé parmi les Très Grandes Infrastructures de Recherche (TGIR) est l'un des grands laboratoires internationaux pour la recherche en matière de physique nucléaire. Ses accélérateurs, couplés à des instruments de détection très performants, permettent aux chercheurs du monde entier de réaliser des expériences uniques depuis sa création en 1983.

Toutefois, ces diverses infrastructures qui ont vu le jour notamment grâce au soutien financier de la puissance publique sont actuellement sous exploitées compte tenu du manque de personnel. En effet, après un accroissement des effectifs de 2005 à 2010, le laboratoire enregistre une baisse continue du nombre de scientifiques, à l'initiative de ses tutelles – le commissariat à l'énergie atomique (CEA) et le centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Le GANIL représente pour la France un élément d'attractivité considérable et porte l'excellence scientifique de notre pays. L'Etat, par la voix du CEA et du CNRS doit renforcer son soutien en faveur de ce centre de recherche en le dotant de moyens humains à la hauteur des défis qu'il doit relever. C'est pourquoi, il est ainsi ici proposé de doter le GANIL de 10 ETP supplémentaires.

Pour ce faire, je propose de diminuer les crédits de l'action 2 "Soutien et diffusion de l'innovation technologique" du programme 192 "Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle" pour abonder les crédits alloués à l'action 13 "Grandes infrastructures de recherche" du programme 172 "Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires"